



Service d'enregistrement ISO/IEC 7812-2 Identification d'entités émettrices

Un numéro IIN (issuer identification number), conforme au système de numérotation défini par la norme internationale ISO/IEC 7812-1, est fortement recommandé pour les organisations émettrices de cartes utilisées dans l'échange de données de transaction entre deux ou plusieurs entités (sociétés).

La norme ISO/IEC 7812-2 traite la procédure de demande et d'enregistrement du numéro IIN.

Demande d'un numéro INN

Selon la norme ISO/IEC 7812-2:2017, une organisation peut introduire une demande

1. d'attribution d'un **Issuer Identification Number** (IIN)
2. d'agrération en tant que **authorized blockholder** (pour un bloc de numéros IIN)

Une organisation qui fait la demande d'un numéro IIN, qui remplit les critères d'approbation fixés par la norme ISO/IEC 7812-2 paragraphe 4.2.1 doit envoyer au NBN le formulaire dûment rempli "**Application / Agreement for Issuer Identification Number**". Il faut noter que,

- l'organisation ne peut faire une demande que pour un seul numéro IIN, c'est-à-dire qu'il ne peut déjà être titulaire d'un numéro IIN qui lui a été attribué pour son propre compte;
- le numéro IIN sert à identifier l'émetteur de la carte et les cartes seront utilisées dans le cadre de transactions internationales et/ou entre deux ou plusieurs entités (sociétés);
- le numéro IIN doit être utilisé à court terme (dans un délai de 12 mois suivant son attribution).

Une organisation qui demande l'agrération comme authorized blockholder devra remplir les critères d'approbation fixés par la norme ISO/IEC 7812-2 paragraphe 4.2.2 doit envoyer au NBN le formulaire dûment rempli "**Application for approval as an Authorized Block Holder for ISO/IEC 7812**".

Redevance d'enregistrement

Le NBN porte en compte une redevance de EUR 600 (hors TVA 21%) tant pour l'attribution d'un IIN que pour l'agrération en tant que authorized blockholder. Cette redevance ne comprend pas la redevance de l'organisme d'enregistrement. Ce montant doit être viré au compte bancaire suivant:

Numéro de compte	000-3255621-10
IBAN	BE41 0003 2556 2110
BIC	GEBABEBB

La communication du virement doit mentionner les données suivantes:
ISOIEC 7812 IIN ; <nom demandeur> ; <numéro TVA du demandeur>

Comment obtenir l'IIN?

Dans les 30 jours à compter de la date de réception de la redevance d'enregistrement et après vérification positive de la demande, celle-ci est transmise à l'organisme d'enregistrement (Registration Authority), pour suite de traitement. Une fois que l'enregistrement a été approuvé par la Registration Authority et que le NBN a reçu l'IIN ou le bloc IIN, le demandeur en est informé.

A partir du moment où le demandeur devient propriétaire d'un IIN simple ou d'un bloc IIN, les responsabilités énumérées dans la norme ISO/IEC 7812-2 paragraphe 6.1 (single IIN) et ou ISO/IEC 7812-2, paragraphe 6.2 (block of IINs) lui sont applicables.

Information de contact

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter info@nbn.be